ANAPI
Organisation de contrôles agricoles

Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Tél. 032 889 36 70 / Fax 032 889 36 39
anapi@ne.ch

PROCÈS-VERBAL
de l'assemblée générale du mercredi 19 février 2014 à 9h45, Au Vallon, Lignières

Le Président	M. Jean-Marc Fallet
Participants	68 personnes selon liste
Invités	Mme Kordé Laure (SENE), MM. Aeschlimann Gilles (ANAPI), Choffet Jacques-André (AGRI) Frutschi Marc-André (CNAV), Gobat Pierre-François (SCAV), Jacot-Descombes Philippe (SFFN), Kessler Victor (OFAG) et Wuergler Félix (SAGR).
Excusés	7 invités et 18 membres selon listes
Le gérant	M. P. Vaudroz
Procès-verbal	Mme J. Debély

Ordre du jour

1. Salutations
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 février 2013
3. Rapport du président
4. Rapport du gérant
5. Finances:
   5.1. Présentation des comptes 2013
   5.2. Rapport des vérificateurs
   5.3. Acceptation des comptes 2013
   5.4. Présentation et vote du budget 2014
6. Élections et nominations:
   6.1. Élection d'un membre du comité pour le district de la Chaux-de-Fonds
   6.2. Renouvellement du comité
   6.3. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant
7. Divers
8. Conférence: **"PA 2014-2017, nouveau calendrier et application"** par **M. Victor Kessler**, OFAG, unité de direction des paiements directs et développement rural, responsable du secteur programmes écologiques et éthologiques Salutations

1. Salutations

Le président ouvre la séance en saluant et remerciant les invités et les membres présents et mentionne les invités excusés.

Deux scrutateurs sont nommés: MM. Steve Barben et Thierry Oppliger.

ANAPI
Organisation de contrôles agricoles

Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Tél. 032 889 36 70 / Fax 032 889 36 39
anapi@ne.ch

Le président demande s'il y a des questions quant à l'ordre du jour. N'ayant aucune question, l'assemblée approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mars 2013

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par un lever de mains avec remerciements à son auteur.

3. Rapport du président

Le président avise que le vétérinaire cantonal a envoyé un communiqué de presse concernant le partenariat public-privé qui a été conclu entre le département du développement territorial et de l'environnement et l'ANAPI.

Il informe que 3 personnes sont en formation pour devenir assistants officiels et ont déjà passé leurs examens théoriques avec succès et passeront prochainement leurs examens pratiques. En cas de réussite, ils recevront un certificat fédéral de capacité. Ils travailleront à un taux de 20% et effectueront plus de 80 contrôles par an. Ils sont formés directement pour les deux orientations prévues, soit la protection des animaux et l'ordonnance sur la production primaire.
Seulement trois personnes ont été choisies pour remplir ce mandat pour les raisons suivantes : Qu'ils puissent avoir suffisamment de contrôles à effectuer pour remplir les 20% de temps de travail réglementaires, pour des raisons de coûts et pour profiter de faire sur les exploitations tous les contrôles dont l'ANAPI a le mandat par un seul contrôleur afin d'éviter de multiples passages. Le président leur souhaite beaucoup de plaisir pour leur nouvelle activité.

Un journaliste de Canal Alpha est venu à la rencontre du président et du gérant dernièrement afin de faire un minimag dans le but d'expliquer à la population ce que fait l'ANAPI. L'émission paraîtra à la fin de la semaine prochaine.

Pour l'accréditation, la FOCAA doit revoir les documents suite à la modification des procédures qualités. Il s'agit d'optimisation et de se mettre à la version 2012 de l'accréditation ISO 17020. Heureusement, plusieurs cantons se partagent les frais inhérents à l'accréditation car autrement pour une organisation de la taille de l'ANAPI, ces frais seraient insupportables.

Le président formule ses remerciements à Patrick Vaudroz et présente le nouveau gérant M. Gilles Aeschlimann qui travaillera pour l'ANAPI à 75% et les 25% restant pour l'enseignement à l'EMTN (activité qu'il exerce déjà). Il remercie également le SCAV pour son nouveau mandat auprès de l'ANAPI et aussi les autres services cantonaux pour leur collaboration fructueuse, sans oublier les préposés et les contrôleurs qui n'ont pas toujours la tâche facile et au secrétariat pour la réussite de cette journée.

ANAPI
Organisation de contrôles agricoles

Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Tél. 032 889 36 70 / Fax 032 889 36 39
anapi@ne.ch

4. Rapport du gérant

Le gérant évoque l'année 2013 écoulée. Au niveau du personnel, les démissions des contrôleurs MM. David Robert et Sébastien Menoud effectives au 15.04.2014, il pense qu'avec le travail que font les 3 assistants officiels, une succession ne serait pas nécessaire.

Concernant les statistiques de contrôles et les cas de non-conformité, le gérant présente le tableau suivant:

Statistiques de contrôles	**2012**	**2013**
Nbr exploitations inscrites PER	702 (96%)	673 (96%)
Nbr contrôles PER sur le terrain	283 (40%)	178 (26%)
Nbr contrôles OPPr	275	204
Nbr contrôles Données de structure (PER + Bio)	159 (23%)	203 (30%)
Exploitations en CC	59 (13%)	32 (9%)
Sanctions financières	11	5
Statistiques de contrôles	2012	2013
Nbr exploitations inscrites SST/SRPA	615 (99%)	604 (95%)
Nbr de catégories inscrites	3580 (101%)	3571 (100%)
Nbr expl. SST/SRPA contrôlées	266 (43%)	219 (36%)
Exploitations en CC	23 (9%)	20 (9%)
Sanctions financières	20	18
Nbr de contrôles OPAn	157	116

Statistiques de contrôles	**2012**	**2013**
IP-Suisse céréales	29	16
IP-Suisse viande	118	85
IP-Suisse exigences de base	116	38
IP-Suisse Biodiversité	17	31
IP-Suisse Lait des prés	0	0
AQ-Viande suisse	106	58
Suisse-Garantie	15	59
Autres (IGP/FM/62a)	20	10

ANAPI
Organisation de contrôles agricoles

Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Tél. 032 889 36 70 / Fax 032 889 36 39
anapi@ne.ch

Il présente un organigramme et une liste des préposés et des contrôleurs il profite pour les remercier et les féliciter de s'acquitter de leur tâche difficile. Il remercie également les différents Services de l'État (SAGR, SCAV, SENE) pour leur précieuse collaboration.

Il s'adresse aux membres présents et précise que l'ANAPI n'a pas un rôle de police mais plutôt d'arbitre car chacun connaît les règles du jeu et s'engage à les tenir et comme dans toutes activités, il faut des personnes pour vérifier si les règles sont respectées.

M. Vaudroz prend la parole et explique en quelques mots les changements vécus durant ses 12 ans activité à l'ANAPI et cite les personnes avec lesquels il a collaboré. Il félicite M. Aeschlimann pour sa nomination et lui souhaite autant de satisfaction que lui a apportée ce poste. Il cite les changements auxquels le nouveau gérant devra s'occuper. Il remercie les contrôleurs, les préposés, les membres du comité, les différents services de l'État comme le SAGR, SCAV, SENE et SFFN et le "team ANAPI", soit principalement Mmes Justine Debély et Josée Sandoz, pour la tenue du secrétariat et de la comptabilité.

5. Finances

5.1. Présentation des comptes 2013

Le gérant présente les comptes 2013. Ceux-ci se bouclent avec un solde de Fr. 176.39. Il précise que le comité a décidé de prélever Fr. 10'000 du solde pour l'ajouter aux fonds de réserve afin de financer les frais informatiques au vu des futures améliorations. Le fonds de réserve "communication" sera utilisé dans les 2 prochaines années.

Le bilan montre une fortune s'élevant à Fr. 120'517.45 et des fonds de réserve de Fr. 79'827.05.

5.2. Rapport des vérificateurs

M. Frédéric Humbert-Droz (vérificateur) fait lecture du rapport. Celui-ci relève que les comptes 2013 ont été vérifiés le 12 février 2014 en présence du gérant et de la comptable Mme Josée Sandoz. Il précise que les comptes ont été bien tenus et propose à l'assemblée qu'ils soient acceptés tels que présentés.

5.3. Acceptation des comptes 2013

Les comptes 2013 sont acceptés à l'unanimité par un lever de mains.

5.4. Présentation et vote du budget 2014

Le gérant présente le budget 2014. Celui-ci montre un bénéfice de Fr. 500.-.

Le budget 2014 tel que présenté est accepté à l'unanimité par un lever de mains.

ANAPI
Organisation de contrôles agricoles

Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Tél. 032 889 36 70 / Fax 032 889 36 39
anapi@ne.ch

6. Élection et nomination

6.1 Élection d'un membre du comité pour le district de la Chaux-de-Fonds

M. Francis Lehmann représentant le district de la Chaux-de-Fonds au comité de l'ANAPI et arrivant au bout de son mandat de 12 ans, il était chargé de trouver un agriculteur du même district, intéressé à intégrer le comité de l'ANAPI pour le remplacer. Il évoque M. Frédéric Matile agriculteur, Entre-deux-Monts.

L'Élection de M. Frédéric Matile a été acceptée à l'unanimité par un lever de mains.

6.2 Renouvellement du comité

Aucun autre membre n'arrive ou souhaite mettre fin à son mandat mais le président informe qu'en 2015 son mandat prendra fin.

L'Élection bloc du comité a été acceptée à l'unanimité par un lever de mains.

6.1. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant

M. Frédéric Humbert-Droz est sortant et M. Patrick Porret, vérificateur-suppléant, devient titulaire. Un nouveau vérificateur-suppléant doit être nommé. Celui-ci doit provenir du district du la Chaux-de-Fonds, afin de respecter le tournus des districts. L'assemblée propose la personne de M. Romane Botteron, La Sagne. Aucune autre candidature n'étant proposée, M. Botteron est élu comme vérificateur-suppléant.

La commission de vérification 2014 est constituée des personnes suivantes: MM., Jean-Michel Jeannet, Claude-Alain Dreyer et Patrick Porret, vérificateurs et MM. Johnny Ruchti et Romane Botteron, vérificateurs-suppléants.

7. Divers

Quelques invités prennent la parole :

M. Pierre-François Gobat, chef du Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaire (SCAV) remercie le président et le gérant pour la bonne collaboration entretenue tout au long de cette année. Au vu du départ de M. Patrick Vaudroz, il tient à le remercier pour son activité et les tâches pas toujours simples qui lui étaient confiées, M. Gobat tenait à ce que les gens sachent que M. Patrick Vaudroz a toujours pris la défense des agriculteurs. Il informe qu'il connait un peu M. Gilles Aeschlimann et dit être satisfait et confiant que la bonne collaboration continuera.

M. Félix Wuergler, chef de l'Office des paiements directs rattaché au Service de l'agriculture (SAGR), transmet les salutations du chef du Service de l'Agriculture (SAGR) M. Pierre-Ivan Guyot qui n'a pas pu se libérer pour venir assister à l'assemblée.
Il reprend le terme utilisé par Patrick Vaudroz, "arbitre" et non "police" pour décrire l'ANAPI. En effet, tout le monde accepte les règles du jeu, il faut donc que le système soit respecté. Il est en effet ravi du choix du comité quant au transfert de Fr. 10'000.00

ANAPI
Organisation de contrôles agricoles

Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Tél. 032 889 36 70 / Fax 032 889 36 39
anapi@ne.ch

pour les fonds de réserve dans le but d'investir pour des fournitures informatiques pour la saisie des données de contrôle directement online. Ceci doit être un outil pour les agriculteurs et non une corvée. Il remercie également M. Patrick Vaudroz pour son travail à l'ANAPI et est certain qu'avec M. Gilles Aeschlimann tout ce passera bien. Il conclut en parlant du défi à relever ensemble pour la nouvelle PA 14-17.

M. Marc-André Frutschi, président de la Chambre d'agriculture et de viticulture (CNAV) prend la parole pour féliciter et remercier Patrick Vaudroz à son tour et espère pouvoir continuer à collaborer avec lui depuis son nouveau poste de chef de l'Office de l'équipement agricole au sein du Service de l'agriculture. Il est très confiant de la reprise du poste par Gilles Aeschlimann car il touche déjà à la PA 14-17 et à la création des paysages et réseaux écologiques. Il profite de son temps de parole pour parler à toute l'assemblée de l'initiative lancée par les paysans suisses pour la "sécurité alimentaire" Il informe que des personnes se sont mobilisées pour aller à la rencontre des citoyens samedi dernier et samedi prochain.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt le point divers et donne la parole à l'orateur.

9. Conférence

M. Victor Kessler de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), encourage les agriculteurs à aller visiter leur site internet et ne pas hésiter d'appeler les conseillers agricoles ou le service de l'agriculture pour toutes questions. Il présente à l'aide d'un diaporama le calendrier de l'application des nouvelles mesures relatives à la PA 14-17 et répond ensuite aux questions posées par des membres fort intéressés par l'avenir de leur exploitation.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 12h10.

Les débats sont suivis d'un apéritif et d'une fondue offerte par l'ANAPI.

Cernier, le 20 février 2014 Procès-verbal : Justine Debély